

Géographie structurale et toponymie contradictoire

Gilles Ritchot

Volume 33, numéro 88, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022001ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022001ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Ritchot, G. (1989). Géographie structurale et toponymie contradictoire. *Cahiers de géographie du Québec*, 33(88), 67–71. <https://doi.org/10.7202/022001ar>

NOTE

GÉOGRAPHIE STRUCTURALE ET TOPONYMIE CONTRADICTOIRE

par

Gilles RITCHOT

*Centre de recherche en aménagement et développement,
Université Laval, Sainte-Foy (Québec), G1K 7P4*

L'auteur entend présenter une théorie structurale de la géographie, pour en extraire une orientation possible au regard de la pratique de la toponymie. Le plan prévoit ainsi évoluer d'une théorie vers une pratique. Si nous admettons l'existence d'une discontinuité entre la théorie et la pratique en question, l'une ne saurait contraindre l'autre. Il n'y aurait aucune objection à situer une théorie en amont d'une pratique, pourvu qu'il n'y ait pas de confusion entre les représentations de ces deux catégories logiques. Il convient surtout d'éviter que le jugement moral rattaché à la pratique soit capturé par la théorie.

Cette précaution étant prise, serait-il pertinent de récapituler la question d'objet en géographie, en particulier cette question des rapports entre les formations sociales et les territoires. La discussion de ces rapports entre les hommes et les « milieux de vie » devrait permettre en principe d'attribuer des significations générales au « gestuel » qui consiste à donner des noms aux lieux, aux places, aux villes, aux pays, etc.

La fréquentation assidue des bilans de la géographie suggère d'interroger moins l'objet de la discipline que l'obstacle qui se dresse sur le chemin de sa définition. Autant il est connu que la géographie parvient péniblement à se doter d'une définition intemporelle et universelle, autant serait refoulée la mémoire gênante de la doctrine dite du « déterminisme ». La conjoncture est favorable aujourd'hui pour établir un rapport de probabilité sérieuse entre, d'une part, le mauvais souvenir du déterminisme et, d'autre part, le problème encore crucial de l'identité de la géographie. La toponymie serait signifiante sous un tel rapport.

L'OBSTACLE DU DÉTERMINISME EN GÉOGRAPHIE

La doctrine du déterminisme a essentiellement soutenu que la nécessité économique fonde la relation homme-nature dans l'espace. L'ensemble des relations entre les sociétés et les « milieux » seraient déterminées par l'obligation de transformer les

matières par le travail à des fins de subsistance. Les premières versions de cette lecture, dont celle de Ratzel (1900) qui est la plus limpide, ont conduit à soutenir en plus que le développement des forces productives, appliqué à des transformations dans un « territoire » aux ressources limitées, rationalise forcément des pratiques d'extermination.

Un « malthusianisme » violent serait la rançon de toute mise en valeur exclusivement économique d'un espace donné : extermination de minorités qualifiées de « raciales inférieures » au dedans des frontières et, en toute circonstance où il faut agrandir « l'espace vital », extermination des groupes qualifiés de « barbares » au dehors... L'alignement de cette doctrine sur ce qui allait devenir la théorie de « l'espace vital », entre autres, est depuis longtemps reconnu (George, 1964, p. 4). Ce qui est moins élucidé, c'est le sens imputable au rôle d'obstacle qu'a pu tenir cette doctrine dans l'évolution de la définition de la géographie.

La géographie officielle n'a pas interdit le postulat déterministe. Elle l'a refoulé seulement. L'évolution de la géographie contemporaine pourrait tenir dans ce scénario. La définition continue de prescrire que le rapport homme-nature est de nécessité économique. Cette même définition essaie par contre de conjurer ses applications violentes, en dénonçant leur méthode d'un point de vue morale, en « arrangeant » des moyens préventifs et curatifs, en promettant finalement une harmonisation des forces au-delà d'inévitables conflits... En cas de démenti, ce qui semble aller de soi, la façon la plus coutumière de « domestiquer » les conséquences redoutables consisterait à oublier les prémisses, à les « refouler » si l'on peut dire, d'où le problème d'identité tel que déjà mentionné, ou cette « nostalgie » du déterminisme dont parle Paul Claval (1976).

LA CRITIQUE STRUCTURALE

La géographie traditionnelle cultiverait le postulat d'un déterminisme de triste mémoire, tout en essayant d'en contrôler les conséquences moralement irrecevables, fût-ce par la négation, l'oubli, le refoulement ! La critique structurale rompt avec cette géographie. Elle entend pour sa part liquider l'obstacle du déterminisme, en affirmant positivement que le postulat en question est faux. Le rapport homme-nature à travers l'espace géographique ne serait pas régi par le travail transformateur de matières à des fins de subsistance. Sous cet angle spatial tout au moins, la nécessité économique serait une idéologie et non pas une désignation quelconque de l'instinct de conservation.

Un parti pris moral est en jeu dans cette critique. Si l'application du postulat déterministe en géographie génère de la violence, il faut rejeter ce postulat en bloc, au lieu d'essayer d'en sublimer les conséquences néfastes en vertu d'objectifs à long terme comme l'harmonie fonctionnaliste ou le « Grand Soir » communiste. À coup sûr, la prise de position structurale dénonce la dimension idéologique du déterminisme fonction de la nécessité économique, de sorte qu'elle s'expose au reproche de verser à son tour dans une idéologie de remplacement, pour ne pas dire un idéalisme trivial. C'est pourquoi il convient d'en assurer le caractère théorique, scientifique, c'est-à-dire son aptitude à démontrer que le postulat déterministe est faux en réalité, parce que l'homme refuse effectivement le rapport de nécessité économique immédiate avec l'espace géographique.

Corrélativement, la critique structurale est en mesure d'établir que tout rapport de nécessité économique concrètement spatialisé est violent, qu'il s'agisse d'une violence déclarée, contenue, voire seulement menaçante ou « symbolique ».

L'entreprise de la géographie structurale, depuis les vingt-cinq dernières années qu'elle essaie de se loger dans un programme universitaire au Québec, gravite autour de ces quelques énoncés. En géographie physique d'abord, il est question de géométriser un mouvement de forme qui agit sur les forces naturelles de façonnement du relief (Laplante et Ritchot, 1984). En géographie humaine ensuite, il est question de trouver un mouvement de forme capable de mobiliser des forces productives « mises en situation » dans l'espace (Ritchot et Feltz, 1985). Cette recherche a inspiré la trouvaille d'un nomadisme urbain et surtout du caractère paradigmatique de la règle de propriété, en tant qu'elle médiatise spatialement le rapport homme-nature (Mercier, 1986).

La géographie structurale ne va pas jusqu'à prétendre que l'homme n'est pas tenu de travailler pour subsister. Elle spécifie seulement que la transformation des matières par le travail ne produit pas spontanément les paysages. L'élaboration de ceux-ci commencerait par des appropriations, qui présentent toutes la particularité de s'objecter au travail immédiat tout en programmant la production dans le futur. En langage plus géométrique, nous pouvons déjà formuler que les pratiques d'appropriation tracent des formes abstraites qui mobilisent des forces productives, lesquelles valorisent en retour des formes construites entretemps¹.

C'est à ce stade que l'argument de la géographie structurale risque fort d'éclairer certaines significations de la pratique toponymique. Les prémisses théoriques relatives à la propriété, dans cette catégorie disciplinaire, sont l'œuvre de Guy Mercier (1986). Son étude établit d'une part que le sujet de la propriété n'est pas l'individu qui possède, mais l'Autre qui dicte une règle de vie en société. La propriété est ainsi politique d'emblée. Elle définit l'espace géographique comme étant politique avant d'être économique, puisque la propriété y précède tout usage et y programme l'exercice des forces productives. D'autre part, la propriété est nominative : elle « ne considère pas les hommes de façon anonyme », écrit Mercier (*Ibid.*, p. 336), qui ajoute que : « Au contraire, elle associe des choses à des noms ». Parmi ces « choses » figurent les lieux, car la propriété nominative y devance la production, comme nous venons de le certifier.

PROPOSITION INTERPRÉTATIVE STRUCTURALE

En aval d'une récapitulation des inputs théoriques de la géographie structurale, la pratique toponymique pourrait fonctionner sur le mode de la validation empirique. Examinons furtivement l'exemple du Québec, en soulignant qu'il fût un espace colonial convoité par des élites locales empressées de contredire les pouvoirs métropolitains, sans oublier cependant la portée universelle de la contradiction que la toponymie y véhicule.

Les noms de la féodalité se sont servis de l'espace québécois pour s'objecter au mercantilisme et au capitalisme en émergence. La litanie spatialisée des noms de saints peut bien rappeler les dévotions éperdues d'un peuple conquis. Il n'en demeure pas moins que ces toponymes furent donnés par une noblesse ecclésiastique foncièrement propriétaire, qui avait pour mission de garder ses distances à l'égard du mercantilisme, du capitalisme et de l'industrialisation (Pelletier *et al.*, 1985). Du côté anglais, ce sont les représentants de la monarchie qui se sont spatialement exprimés à l'insu de la bourgeoisie industrielle. À Montréal, les Victoria sont plus présents que les McGill.

Le caractère contradictoire de la toponymie serait immanent à une action de nommer qui voudrait dire non, en général. La géographie structurale fait de ce constat

plutôt ordinaire une indication de l'envergure politique de l'espace, par le biais de la propriété qui y intercepte les usages et la production. Dans cette optique, la toponymie indiquerait que l'homme refuse effectivement l'usage immédiatement économique de l'espace. Nous avons signalé que ce refus revêt une dimension morale. La définition déterministe entraîne des suites violentes, pour ne pas dire que cette définition est violente. Par ailleurs, la géographie structurale, qui prend acte du refus politique et moral, se réclame d'une théorie visant l'objectivité scientifique.

Pourvu que la discontinuité entre théorie et pratique neutralise toute confusion éventuelle entre science et morale, notre consécution enseigne seulement qu'en amont des objets de la connaissance dans le domaine de choses sociales et culturelles, nous avons affaire non pas à des états de nature mais à des choix politiques moralement fondés. À ce titre, la géographie structurale reconnaîtrait la toponymie comme une pratique pouvant s'en prévaloir, dans la mesure où la qualité politique et morale de son objet soit repérée et dégagée de toute confusion a priori avec la méthode d'enquête mise en œuvre par la théorie.

La pratique de la toponymie viendrait en quelque sorte valider empiriquement une hypothèse de la géographie structurale, à savoir le refus par l'homme du déterminisme géographique fonction de la nécessité économique. La signification globale de la toponymie traduirait non pas un rapport spontané ou d'harmonie avec le « milieu », mais plutôt un rapport contradictoire, de résistance, en ajoutant que cette « friction » par l'espace stimule une production non plus paradigmatique mais conséquentielle.

CONCLUSION

Le rapport déterministe homme-nature ne plonge pas ses racines dans un ordre naturel. Le déterminisme transmet une idéologie, qu'il importe d'apparenter, dans le cadre de cette conclusion, au modèle utopien. Pour les besoins de notre propos, nous retenons de l'Utopie ce qu'en révèlent quelques fragments de sa relecture par Françoise Choay (1980), notamment la suppression de la propriété (privée) et le caractère violent de la *tabula rasa* qu'elle préconise. L'Utopie planifie la mise en valeur de l'espace selon des objectifs économiques qui se passent d'encadrement politique. Ainsi fait-elle table rase des conditions spatiales de la société contestée, en principe dans un « ailleurs » où il n'y a personne, ou l'équivalent... À rebours, nous comprenons que l'Utopie réfute les principes de la géographie structurale. L'antithèse a précédé la thèse, pour ainsi dire². Cette dernière permet enfin d'interpréter en théorie les conséquences de la réalisation effective de l'Utopie. Non plus d'après des événements qui dépassent les limites de l'entendement, comme la violation armée d'un « espace vital », mais à la lumière de situations banalisées où l'aménagement fait table rase du paysage en l'absence de sacrifices humains évidents.

En ce sens, nous proposons l'exemple d'un réaménagement contemporain dans le XIII^e arrondissement de Paris, analysé par Anne-Marie Chatelet (1984). Le parcellaire d'anciens « îlots au cœur d'or » fut radié, pour donner libre cours au parachutage d'un plan-masse de barres et de tours fonctionnelles. L'une des issues notées par Anne-Marie Chatelet considère la toponymie, au sens où il serait dérisoire d'attribuer des noms à des lieux ainsi reconfigurés. Une « réponse » a dévoilé la consécution structurale (Ritchot et Mercier, 1985) : le support cadastral de l'appropriation ayant disparu, l'aménagement ne disposait plus de la propriété nominative pour contredire sa destination fonctionnelle, d'où le malaise entourant l'action de nommer et le temps de dire non³.

La validation semble « ontologique ». Si la toponymie exprime le refus du déterminisme géographique fonction de la nécessité économique, la réalisation effective de ce déterminisme, ou de l'Utopie, fait perdre son sens à la pratique toponymique, au point de la paralyser complètement.

NOTES

¹ Rappel des propositions de base : « — les formes définissent le mouvement ; — les forces définissent la valeur ; — les forces valorisent les formes et ainsi contrôlent le mouvement (par le discours) ; — les formes mobilisent les forces et ainsi contrôlent la valeur (par la rente) » (Ritchot et Feltz, 1985, p. 28).

² Remarque épistémologique intéressante : l'Utopie serait une antithèse prononcée avant la thèse qui lui correspond, une théorie structurale de la géographie en l'occurrence. De même, la théorie de l'exhumation en géomorphologie fut une antithèse qui a devancé la thèse correspondante de la « théorie des champs discontinus » en géomorphologie structurale (Laplante et Ritchot, 1984, chap. 11).

³ La difficulté de nommer, de dire non sur le plan politique, rendrait compte aussi du problème de la dénatalité, par delà les rationalisations économiques et psychologiques (cf. *Urbanisme*, 1985, n° 207, p. 135).

SOURCES CITÉES

- CHATELET, Anne-Marie (1984) Vues de Paris. *Bulletin d'informations architecturales*. Paris, Institut français d'architecture, supplément n° 90.
- CHOAY, Françoise (1980) *La règle et le modèle*. Paris. Édit. du Seuil.
- CLAVAL, Paul (1976) *Essai sur l'évolution de la géographie humaine*. Paris, Édit. Les Belles Lettres.
- GEORGE, Pierre, éd. (1964) *La géographie active*. Paris, Presses universitaires de France.
- LAPLANTE, P. et RITCHOT, G. (1984) *La forme de la terre*. Montréal, Édit. Le Préambule.
- MERCIER, Guy (1986) Prémisses d'une théorie de la propriété. *Cahiers de géographie du Québec*, 30(81) : 319-341.
- PELLETIER, P., MALO, R., VALLÉE-TREMBLAY, C. (1985) *La fonction symbolique des ouvrages fortifiés du Vieux-Québec*. Québec, Université Laval, Cahiers du CRAD, vol. 8, n° 4.
- RATZEL, Friedrich (1900) Le sol, la société et l'État, in *L'année sociologique 1898-1899*, p. 1-14.
- RITCHOT, G. et FELTZ, C. (1985) *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal/Louvain-la-Neuve, Édit. Le Préambule/CIACO.
- RITCHOT, G. et MERCIER, G. (1985) Réponse à Anne-Marie Chatelet. *Urbanisme*, n° 208 : 110-111.

(Acceptation définitive en décembre 1988)